

Importations de biens au Missouri : attention aux vérifications sur la taxe d'utilisation¹

Juillet 2026

Stratégies fiscales en direct

Le Missouri Department of Revenue (ci-après « MO DOR ») mène actuellement une campagne de vérification ciblant des entreprises ayant importé des biens dans cet État.

Les avis transmis s'appuient sur des données obtenues du U.S. Customs Service pour certaines marchandises entrées au Missouri sans que la taxe d'utilisation applicable ait été déclarée ou payée. Plusieurs entreprises pourraient avoir reçu, ou recevoir un avis semblable au cours des prochaines semaines.

En vertu des règles fiscales du Missouri, une entreprise peut être tenue de payer la taxe d'utilisation lorsqu'elle achète un bien meuble corporel et qu'elle l'utilise, le consomme ou l'entrepouse au Missouri, si la taxe n'a pas été perçue autrement.

RECEVOIR UN AVIS NE SIGNIFIE PAS AUTOMATIQUEMENT QU'UNE TAXE EST DUE

Il est important de souligner que la réception d'un avis ne signifie pas automatiquement qu'une taxe était due ni qu'une déclaration devait nécessairement être produite. La situation doit être analysée à la lumière des faits propres à chaque dossier.

DES ANNÉES PRÉCISES SONT VISÉES, MAIS LE RISQUE PEUT ALLER PLUS LOIN

À ce jour, les avis reçus semblent principalement viser les années 2022 et 2023, mais la démarche pourrait être étendue aux années antérieures et subséquentes. Il convient également de rappeler que l'absence d'inscription ou de production de déclarations entraîne généralement l'absence de délai de prescription.

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER DÈS RÉCEPTION D'UN AVIS

Avant de conclure qu'une taxe était payable, plusieurs éléments doivent être validés rapidement afin de déterminer si une obligation fiscale existait. Il faut notamment vérifier si les biens ont réellement été utilisés, consommés ou entreposés au Missouri, si cet État constituait leur destination finale, s'ils ont été livrés à un client exonéré, s'ils ont été acquis pour revente ou destinés à une utilisation en fabrication, et

s'il existe une documentation suffisante pour démontrer l'absence d'assujettissement à la taxe d'utilisation ou à la taxe de vente.

Une analyse rigoureuse des faits est essentielle afin de déterminer la position fiscale appropriée et de préparer une réponse adéquate.

UN DÉLAI COURT À NE PAS NÉGLIGER

À défaut de répondre dans le délai prescrit, généralement de 30 jours, le MO DOR pourrait établir une cotisation estimative, incluant la taxe, les intérêts et les pénalités applicables, puis entreprendre des mesures de recouvrement.

Une réaction rapide est donc essentielle, que ce soit pour répondre à l'avis ou demander un délai additionnel.

PRÉVENIR PLUTÔT QUE SUBIR : RÉDUIRE LES RISQUES AUX ÉTATS-UNIS

D'autres États américains entreprennent aussi, à l'occasion, des démarches semblables. Les entreprises qui effectuent des importations aux États-Unis ont donc intérêt à revoir de façon proactive leurs obligations et leur documentation, afin de confirmer le traitement fiscal applicable et d'évaluer les mesures correctives ou de mitigation appropriées.

Selon les circonstances, une régularisation peut parfois être envisagée, notamment au moyen d'un programme de divulgation volontaire. Il faut toutefois agir rapidement, puisqu'une telle option n'est généralement plus disponible une fois qu'une autorité fiscale a déjà communiqué avec le contribuable au sujet de l'enjeu visé.

Votre conseiller Raymond Chabot Grant Thornton peut vous accompagner dans l'analyse d'un tel avis, l'évaluation de votre situation et la préparation de la réponse à transmettre aux autorités fiscales concernées. N'hésitez pas à communiquer avec lui pour obtenir l'assistance nécessaire dans le cadre de ces démarches.

De plus, visitez notre site [rcgt.com](https://www.rcgt.com) pour toute information additionnelle.

¹ Soit, plus précisément, la « Consumer's Use Tax » applicable pour les fins des taxes du Missouri.